



Résiliation d'un abonnement visiophone acn

Par **ocean64**, le **17/08/2009** à **16:15**

Bonjour,rnrnj'ai acheté 1 visiophone acn avec abonnement d'1 an reconductible début 2009. je n'ai pas signé de contrat, tout c'est fait par internet et les prélèvements par carte bancaire.rnrnje veux cesser mon abonnement. rnrnma question: les contrats abonnement téléphoniques via le net sans écrits sont-ils valables?rnrnconditions générales :rnrnreps.acneuro.com/ACN-Europe_files/.../DPS_TCs_FR.pdf - rn merci

Par **Russel**, le **20/08/2009** à **11:23**

Bonjour,rnrnTu as une période d'engagement de 12 mois.rnSur internet, tu as des "conditions générales de vente" que tu dois lire à chaque fois ou les imprimer. Sur l'abonnement de ce visio, comme chez Orange ou SFR, tu t'es engagé pour 12 mois.rnDésolé mais il est préférable d'aller au bout de ton contrat.